



GANHRI

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

Avant-propos

L'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) a été créée en 1993 afin de coordonner et de soutenir les activités de ces institutions dans le monde entier. Depuis lors, la GANHRI et ses membres travaillent en étroite collaboration pour promouvoir et renforcer les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) afin qu'elles soient conformes aux Principes de Paris des Nations Unies, en jouant un rôle moteur dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

Aujourd'hui, plus que jamais, les INDH doivent pouvoir compter sur une alliance mondiale solide, fonctionnant de manière transparente et bien coordonnée : elle s'avère essentielle pour protéger et promouvoir les droits de l'homme aux niveaux mondial, national et local. Le travail de la GANHRI et de ses membres est en effet déterminant pour relever les défis actuels, au nombre desquels figurent les répercussions de la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, la crise économique, les pressions exercées sur le système multilatéral, la polarisation croissante de la sphère politique, la montée en puissance des régimes autoritaires, le rétrécissement de l'espace civique et le déclin de l'État de droit, entre autres. En collaboration avec leurs pairs et leurs partenaires, la GANHRI et ses membres jouent un rôle central dans la recherche de solutions efficaces à ces enjeux complexes, à la fois individuellement et collectivement par le biais de la GANHRI et de ses réseaux.

Le présent plan stratégique 2023-2027 décrit la manière dont nous comptons travailler ensemble en tant que GANHRI, avec nos membres, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, ainsi que d'autres parties prenantes, pour contribuer à l'avènement d'un monde où chacun, partout, jouit pleinement de ses droits humains. Il définit la feuille de route de la GANHRI pour les cinq prochaines années et au-delà. Il détaille la manière dont nous soutiendrons les INDH déjà en place et celles qui sont en phase de création, en les aidant à s'acquitter de leurs mandats dans le domaine des droits de l'homme et en les protégeant lorsque ces mandats sont menacés. Il précise le rôle que nous jouons en réunissant nos membres, nos partenaires et d'autres parties prenantes pour qu'ils apprennent les uns des autres et partagent leurs connaissances, contribuant ainsi à traiter les grands défis de notre époque dans le domaine des droits de l'homme. Il évoque les méthodes que nous comptons utiliser pour faire en sorte que la voix des INDH soit entendue au sein de la communauté internationale, afin d'influencer l'élaboration des politiques mondiales, à travers la participation des différentes INDH aux instances internationales, et grâce au leadership énergique et à la force collective de notre alliance mondiale. La mise en œuvre de ce plan stratégique permettra de consolider davantage le travail et l'influence de la GANHRI, et de maintenir son statut de réseau bien gouverné, efficace et professionnel au service de ses membres.

La conception de ce plan stratégique reposait notamment sur le déroulement d'un processus de consultation étendu et participatif auprès de nos membres, nos parties prenantes et nos partenaires du monde entier. Il faut souligner que nos membres, les parties prenantes et la communauté des droits de l'homme en général ont largement répondu présents en apportant leurs contributions à ce processus, et je leur en suis sincèrement reconnaissante. Je veux croire que ce plan stratégique

répond aux besoins et à la vision que nous avons de la GANHRI et de son rôle en tant qu'alliance d'INDH, en s'appuyant sur la diversité et la pluralité de nos membres, et qu'il reflète notre engagement commun en faveur des droits de l'homme.

Maryam Abdullah Al Attiyah
Présidente de la GANHRI



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Sommaire

A.	Introduction	5
1.	À propos de la GANHRI.....	5
2.	À propos de ce plan stratégique	6
B.	Contexte.....	7
1.	La GANHRI.....	7
	Structure.....	7
	Membre de l'Assemblée générale.....	7
	Bureau, Présidence, Secrétariat	8
	Réseaux régionaux	8
	Sous-comité d'accréditation	8
	Secrétariat	9
	Siège	9
	Sous-comités, groupes de travail et caucus.....	9
	Partenariat avec le HCDH et le PNUD	9
	Partenaires et parties prenantes	10
2.	Contexte stratégique	11
	Environnement opérationnel	11
	Principaux défis et opportunités	12
	Calendrier.....	14
C.	Stratégie	15
1.	Cadre stratégique	15
	Mise en œuvre	22
2.	Priorités thématiques	23
3.	Présentation de la stratégie	24
	La stratégie en un coup d'œil	25
	Tableau des buts et des résultats	26
D.	Objectifs stratégiques, buts, initiatives et activités.....	28
	Remerciements.....	46

A. Introduction

1. À propos de la GANHRI

L'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) a vu le jour en 1993 en tant que Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CIC), avec pour vocation de coordonner et de soutenir les activités des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans le monde entier. Connue sous le nom de GANHRI depuis 2016, cette organisation réunit ses membres au sein d'un réseau mondial. Il s'agit donc d'un réseau d'INDH, créé par des INDH, pour soutenir, renforcer et rapprocher les INDH.

Jouant un rôle moteur dans la promotion et la protection des droits de l'homme, la GANHRI s'emploie à soutenir et à renforcer les INDH afin qu'elles exercent leurs activités conformément aux Principes de Paris établis par les Nations Unies¹. Forte de sa diversité, elle réunit ses membres autour d'une vision commune : un monde où chacun, partout, jouit pleinement de ses droits humains.

Représentant 120 INDH, leurs membres et leur personnel, la GANHRI est l'un des plus réseaux des droits de l'homme les plus étendus au monde. Dotée d'un siège central à Genève et d'une structure de gouvernance représentant les INDH de toutes les régions, la GANHRI est véritablement un réseau mondial. Elle est un partenaire reconnu et de confiance des Nations Unies. Elle entretient des relations étroites avec le Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres agences des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et régionales, des organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et les milieux universitaires.

La GANHRI œuvre en étroite collaboration avec les quatre réseaux régionaux qui regroupent les INDH d'Afrique, des Amériques, d'Asie-Pacifique et d'Europe, afin de :

- Dispenser des conseils sur la mise en place des INDH ;
- Organiser des formations pour renforcer les capacités des INDH ;
- Examiner et accréditer les INDH au regard des Principes de Paris ;
- Aider les INDH à conforter leur indépendance ;
- Réunir les INDH à des fins de discussion, de débat et de collaboration ;
- Faciliter la participation des INDH dans le système international des droits de l'homme ;
- Se solidariser avec les INDH qui font face à des menaces et des représailles.

¹ Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, adoptés par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à travers sa résolution 1992/54 du 3 mars 1992, et approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies, à travers sa résolution 48/134 du 20 décembre 1993.

2. À propos de ce plan stratégique

Le processus d'élaboration du présent plan stratégique a été dirigé par la présidente et le siège de la GANHRI, avec le soutien d'une consultante externe². Ce plan a été rédigé au fil d'un projet consultatif en plusieurs phases auquel l'ensemble de l'organisation a pris part, dont les membres de la GANHRI, son siège, sa présidence et son Secrétariat, les membres du Bureau, les présidents régionaux, les Secrétariats des réseaux régionaux, les partenaires (HCDH, PNUD), d'autres agences des Nations Unies, des ONG et d'autres parties prenantes.

Le travail de planification stratégique a débuté en septembre 2022 par des consultations avec la présidente et le siège de la GANHRI. Il s'est poursuivi lors de la réunion du Bureau à Marrakech en octobre 2022, où la stratégie 2020-2022 a été examinée et où les principaux points à traiter dans la nouvelle stratégie ont été abordés. En novembre, un questionnaire a été distribué à tous les membres de la GANHRI, les invitant à faire part de leur feedback et de leurs commentaires. Une série de consultations ont été menées avec des entretiens en personne et en ligne, tout au long des mois de novembre et décembre 2022 et de janvier et février 2023, auprès de nombreux membres de la GANHRI, des présidents régionaux de la GANHRI, des Secrétariats des réseaux régionaux, des présidents des groupes de travail de la GANHRI, des partenaires de la GANHRI et d'autres agences des Nations Unies, d'ONG et d'autres parties prenantes externes concernées. Un atelier a été organisé à Genève avec le siège de la GANHRI, et des réunions ont régulièrement eu lieu avec le siège, la présidente et la secrétaire de la GANHRI pendant toute la durée du processus.

Le présent plan s'appuie sur les plans stratégiques précédents, en particulier ceux des années 2020-2022 et 2017-2019.

² Claire Mahon, de Global Human Rights Group (<http://globalhumanrightsgroup.org>)

B. Contexte

1. La GANHRI

STRUCTURE

La GANHRI repose sur une structure unique, qui apporte une plus-value importante au travail du réseau. En effet, elle maximise le soutien apporté aux INDH sur le terrain, garantit leur représentation et facilite leur collaboration aux niveaux mondial, régional et interrégional, et veille à ce que ces institutions soient entendues et soutenues dans le cadre des travaux des Nations Unies et dans d'autres instances internationales.

La GANHRI se compose des membres de la GANHRI, c'est-à-dire des INDH de statut « A » et de statut « B », qui constituent conjointement son organe de gouvernance officiel, appelé Assemblée générale des membres de la GANHRI. La GANHRI est dirigée par un Bureau, avec à sa tête un·e président·e et un·e secrétaire. Elle comprend en outre les quatre grands réseaux régionaux d'INDH (APF, ENNHRI, NANHRI, RINDHCA), la Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux du HCDH (la NIRMS, qui fait office de Secrétariat de la GANHRI), et le siège de la GANHRI. Le travail de ses membres est également mené à bien par l'intermédiaire de ses sous-comités. Il s'agit du Sous-comité d'accréditation, du Comité des finances et des différents groupes de travail thématiques.

La GANHRI travaille en collaboration avec le PNUD et le HCDH (notamment à travers un partenariat tripartite), d'autres organismes de l'ONU, ainsi que d'autres parties prenantes, dont des représentants de la société civile et des ONG.

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En date du 1^{er} janvier 2023, la GANHRI est composée de :

- 89 INDH de statut « A »
- 31 INDH de statut « B »

Ce sont les membres de la GANHRI, qui constituent son Assemblée générale³.

Principal organe délibérant de la GANHRI, l'Assemblée générale adopte et révisé le programme des activités. Elle se charge en outre d'élire les membres des organes de gouvernance et de faire le suivi des activités du Bureau de la GANHRI, ainsi que d'approuver les éventuels amendements aux statuts de la GANHRI, et de valider le budget et les rapports financiers.

³ Section 6 des statuts de la GANHRI.

BUREAU, PRÉSIDENTE, SECRÉTARIAT

La GANHRI est dirigée par un comité de gestion établi en vertu de ses statuts : c'est le Bureau de la GANHRI.

Le Bureau de la GANHRI est composé de 16 membres, qui sont tous des INDH de statut « A ». Les quatre réseaux régionaux d'INDH, représentant l'Afrique, les Amériques, l'Asie-Pacifique et l'Europe, élisent chacun quatre membres du Bureau. L'élection de ces 16 membres est ensuite ratifiée par l'Assemblée générale de la GANHRI.

Le Bureau de la GANHRI se charge du fonctionnement général de la GANHRI, notamment de l'élaboration de ses politiques et procédures organisationnelles, et de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale. Il supervise l'exécution des programmes et des activités, et contrôle les comptes financiers et les services offerts aux membres. De plus, le Bureau est responsable des décisions relatives à l'accréditation des membres, sur la base des recommandations formulées par le Sous-comité d'accréditation.

Le Bureau comprend le/la président·e et le/la secrétaire de la GANHRI, qui sont élu·es par l'Assemblée générale de la GANHRI selon un principe de rotation, et qui exercent leurs fonctions conformément aux statuts de la GANHRI.

RÉSEAUX RÉGIONAUX

Les membres de la GANHRI sont regroupés en quatre réseaux régionaux d'INDH, en Afrique, dans les Amériques, en Asie-Pacifique et en Europe, à savoir :

- le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (NANHRI ou RINADH) ;
- le Réseau des institutions nationales des droits de l'homme des Amériques (RINDHCA) ;
- le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme (APF) ; et
- le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI ou REINDH).

Chacun de ces réseaux est assisté par un secrétariat au niveau régional (désigné dans le présent plan stratégique comme le Secrétariat du réseau régional).

Le siège de la GANHRI travaille en lien étroit avec les Secrétariats des quatre réseaux régionaux.

SOUS-COMITÉ D'ACCRÉDITATION

En vertu des statuts de la GANHRI, le Sous-comité d'accréditation (SCA) est officiellement établi en tant que sous-comité du Bureau de la GANHRI. Conformément à ces statuts, il est chargé de formuler des recommandations concernant l'accréditation des INDH sous les auspices du HCDH⁴. Le SCA est composé de quatre membres (une INDH de statut « A » issue de chacune des quatre

⁴ Article 1 des statuts de la GANHRI.

régions), ainsi que d'observateurs délégués par les Secrétariats des quatre réseaux régionaux, le siège de la GANHRI et le Secrétariat du SCA au HCDH.

SECRÉTARIAT

Le Secrétariat de la GANHRI est la cellule du HCDH qui est consacrée aux INDH. À l'heure actuelle, il s'agit de la Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux, qui relève de la Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique. Les réunions générales de la GANHRI, les réunions du Bureau de la GANHRI et du SCA, ainsi que les conférences internationales de la GANHRI sont organisées sous les auspices du Secrétariat et en coopération avec celui-ci.

SIÈGE

Le siège de la GANHRI est situé dans le Palais des Nations, à Genève, en Suisse. Doté d'effectifs permanents et de stagiaires, il peut être considéré comme le quartier général de la GANHRI : il est en effet la plaque tournante de l'alliance. Il fournit un soutien technique et thématique aux INDH et aux organes de gouvernance de la GANHRI. Il joue un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique de la GANHRI. Enfin, il fournit des services et une aide directe aux membres de l'organisation, conformément à la mission et au mandat de celle-ci.

Le personnel basé au siège de la GANHRI à Genève travaille avec les membres, les organes de gouvernance, les partenaires et d'autres parties prenantes pour promouvoir le rôle des INDH dans le monde, offrir aux membres de la GANHRI un lieu d'interaction et d'échange, représenter la GANHRI et faciliter la collaboration de la GANHRI et de ses membres avec les organisations internationales.

SOUS-COMITÉS, GROUPES DE TRAVAIL ET CAUCUS

Outre le Sous-comité d'accréditation mentionné ci-dessus, le Bureau de la GANHRI a établi un Comité des finances, ainsi qu'un certain nombre de groupes de travail et de caucus axés sur des questions thématiques en lien avec les droits de l'homme. Composés de membres de la GANHRI, ces groupes s'acquittent de leurs fonctions avec le soutien du siège de la GANHRI.

PARTENARIAT AVEC LE HCDH ET LE PNUD

La GANHRI est reconnue comme un partenaire de confiance de l'ONU. En 2011, la GANHRI a conclu un partenariat tripartite avec le HCDH et le PNUD. Celui-ci met à profit les atouts communs et les avantages comparatifs de chaque partenaire pour apporter un soutien cohérent aux INDH du monde entier.

À travers ce partenariat tripartite, la GANHRI, le PNUD et le HCDH s'engagent à :

1. Assurer une coopération stratégique dans le cadre de leurs programmes et un échange d'expertise technique, tout en encourageant l'ensemble du système des Nations Unies à contribuer au renforcement des INDH, de la GANHRI et des quatre réseaux régionaux, et en confortant la participation de ces INDH dans les mécanismes internationaux des droits de l'homme et les instances compétentes aux niveaux international, régional et national ;
2. Favoriser l'efficacité organisationnelle de la GANHRI, des réseaux régionaux et des INDH dans les pays en leur fournissant conjointement une assistance technique et des ressources, le cas échéant, en vue de garantir une coopération plus poussée et un soutien sur le terrain portant sur des priorités communes aux parties et spécifiques au contexte ;
3. Offrir un dispositif intégré pour soutenir l'assistance fournie par les Nations Unies aux INDH en matière de droits de l'homme, dans le but de rationaliser les activités d'évaluation des besoins, de planification et de mise en œuvre, afin d'améliorer l'impact global du soutien apporté aux INDH aux niveaux mondial, régional et national ; et
4. Plaider conjointement avec les États membres, les organismes des Nations Unies, le secteur privé et d'autres acteurs de la société civile en faveur d'un soutien plus cohérent et plus prévisible pour le renforcement des INDH.

PARTENAIRES ET PARTIES PRENANTES

La GANHRI travaille également en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires et parties prenantes, notamment la société civile, les ONG et les milieux universitaires, ainsi qu'avec la Commission européenne et l'Union européenne et d'autres organisations.

La GANHRI entretient une relation particulière avec le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies. Comme indiqué ci-dessus, le Secrétariat de la GANHRI est assuré par l'équipe de la section NIRMS du HCDH. La GANHRI est également en contact avec d'autres sections du HCDH, parmi lesquelles les équipes qui soutiennent la participation des INDH à l'Examen périodique universel (EPU), le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme et des organes conventionnels, les équipes du HCDH chargées de l'appui à la société civile, celles qui traitent de questions thématiques clés, et le système des procédures spéciales, entre autres.

LA GANHRI s'est également associée à d'autres agences importantes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ONU-Femmes et le Bureau du défenseur des droits des victimes (OVRA).

La GANHRI collabore avec des ONG et d'autres organisations de la société civile (OSC), notamment pour organiser des activités de formation et de renforcement des capacités. C'est par exemple le cas de la formation sur les INDH qu'elle dispense conjointement avec la FES, le HCDH et l'UNITAR. Elle participe en outre à des initiatives conjointes de plaidoyer, notamment avec de nombreuses

ONG internationales basées à Genève, dont UPR-Info, le Centre pour les droits civils et politiques (CCPR) et le Quaker United Nations Office (QUNO), entre autres.

En tant qu'alliance mondiale axée sur les droits de l'homme, nos principales parties prenantes sont les titulaires de droits dans les pays du monde entier.

2. Contexte stratégique

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

À l'heure actuelle, le contexte dans lequel la GANHRI et ses membres évoluent présente un certain nombre de défis complexes. En voici quelques exemples :

- Les conséquences dévastatrices et prolongées de la pandémie de COVID-19 ;
- Les effets des changements climatiques et leurs impacts sur les droits de l'homme, partout dans le monde ;
- La crise économique (carburant, énergie) et ses répercussions, en particulier sur les personnes en situation de vulnérabilité ;
- Les pressions exercées sur le système multilatéral et ses institutions, et le recul de plus en plus marqué du multilatéralisme dans toutes les régions ;
- La montée de la polarisation politique et des discours de haine ;
- La tendance mondiale au rétrécissement de l'espace civique et au déclin de l'État de droit ;
- Le rejet des acteurs qui utilisent une approche fondée sur les droits de l'homme pour relever les défis mondiaux, et les menaces grandissantes auxquels sont confrontés les défenseurs des droits, y compris les INDH.

En plus de ces défis mondiaux, un nombre croissant d'INDH déplorent l'affaiblissement de leur environnement opérationnel dans leur pays. Cette situation est le fruit d'une combinaison de facteurs, pouvant inclure une réduction du mandat des INDH et de leur financement, et la dégradation des conditions de travail, couplée à la multiplication des cas de harcèlement à l'égard des INDH et de leur personnel.

La GANHRI et les INDH du monde entier jouent un rôle crucial et constructif à l'aune de la crise actuelle complexe aux multiples facettes, en contribuant à palier ses impacts sur les droits de l'homme. Relever ces nombreux défis, en travaillant dans des conditions parfois restrictives au niveau national, requiert une bonne dose d'engagement, de réflexion stratégique, d'innovation et de collaboration. Le climat de collaboration et de partenariat est d'ailleurs primordial pour répondre aux enjeux complexes du monde actuel. Dans les années à venir, il sera essentiel de mieux faire connaître et faire apprécier la valeur ajoutée que les INDH peuvent apporter aux tentatives de protection et de promotion des droits de l'homme. Cela nécessitera un dialogue continu avec les mécanismes pertinents des Nations Unies à tous les niveaux, et la GANHRI devra continuer à jouer un rôle de premier plan dans la représentation des INDH au sein de la communauté internationale. Dans cette optique, il est important de consolider davantage la GANHRI en tant que réseau solide et crédible, qui réunit l'expertise considérable de ses membres en matière de droits de l'homme,

et en tant que partenaire et allié stratégique pour d'autres acteurs sur le terrain. Cette démarche est essentielle, et de plus en plus pressante au regard des nouvelles menaces qui ne cessent de se faire jour.

Ces efforts sont étayés par le soutien des institutions, comme en témoigne par exemple la référence explicite faite aux INDH en tant qu'indicateur dans le cadre de l'ODD 16, mais aussi la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 2019, qui non seulement exhorte les États à mettre en place des INDH ou à les renforcer au niveau national, mais donne également la consigne d'inclure les INDH dans les travaux menés à tous les niveaux du système des Nations Unies. Cet intérêt se retrouve dans la résolution de l'Assemblée générale de 2021, qui appelle tous les organes et processus pertinents des Nations Unies à renforcer encore la participation des INDH. Il transparaît également dans le travail d'organisations telles que le PNUE, l'UNICEF, l'UNFPA, ONU-Femmes, le HCR, etc. qui accordent une importance particulière aux droits de l'homme et au rôle des INDH, y compris aux partenariats établis par la GANHRI.

Marquée par le 30^e anniversaire de l'adoption des Principes de Paris et du Programme d'action de Vienne sur les droits de l'homme, ainsi que par le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 2023 sera assurément une année phare et l'occasion pour toutes les parties de la GANHRI d'attirer l'attention sur le rôle des INDH et la contribution qu'elles peuvent apporter à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

PRINCIPAUX DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Compte tenu des menaces qui pèsent sur l'espace civique et des attaques dont les INDH font l'objet, l'intérêt d'appartenir à la GANHRI, et de différencier les droits de participation des INDH au sein de celle-ci en fonction de leur statut d'accréditation, n'a jamais été aussi évident. Les membres de la GANHRI accordent une grande importance au processus d'accréditation, et sa crédibilité est étroitement liée à la protection et à la légitimité dont jouissent les INDH membres du fait de leur statut. De nombreux exemples démontrent l'intérêt du processus d'accréditation et son influence sur le renforcement et la protection du rôle des INDH au niveau national. Le soutien accordé au processus d'accréditation, en particulier au travail du SCA, pour augmenter le nombre d'INDH accréditées, tout en veillant à la fiabilité de ce processus, reste l'un des piliers du mandat de la GANHRI. Les membres et les observateurs du SCA, soutenus par le Secrétariat du SCA, le siège central et le Bureau, ont fait preuve de dynamisme dans la définition et la mise en œuvre des réformes. Il convient de persévérer en ce sens, notamment lors des séminaires du SCA et par le biais des recommandations qui en découlent.

La GANHRI doit veiller à la transparence, à la solidité et à la cohérence du processus de prise de décisions relatif à l'accréditation, étayé par une jurisprudence suffisamment bien établie, qui reflète les principes et les valeurs de la GANHRI. Ce point est en effet essentiel au maintien de sa reconnaissance par les membres, les partenaires et d'autres acteurs externes et, par extension, à la continuité du sentiment d'appartenance des membres de la GANHRI à l'organisation. Nous considérons qu'il est important que les États comprennent cette démarche d'accréditation et son intérêt, en tant que première étape pour aider les gouvernements à saisir toute l'importance des

INDH et à reconnaître leur crédibilité, afin d'assurer leur protection et leur renforcement. Il existe par ailleurs un sentiment, tant au sein de la GANHRI que parmi les parties prenantes externes, qu'une transparence accrue et une communication renforcée sont nécessaires pour faciliter la participation des ONG au processus.

La gouvernance interne de la GANHRI, y compris les aspects ayant trait à ses statuts, ainsi que les modalités d'interaction entre les différents organes de gouvernance mais aussi entre ces organes et les réseaux régionaux et les membres, doit être repensée de sorte à promouvoir et à entretenir l'identité de la GANHRI, tout en consolidant les capacités de l'organisation. Ce remaniement est nécessaire pour s'assurer que les membres, les titulaires de fonctions, le personnel et les dirigeants de la GANHRI construisent une alliance mondiale qui soit adaptée aux besoins futurs, s'adaptant aux mutations qui se sont produites et se préparant à exercer un maximum d'influence dans les années à venir. Il est nécessaire de clarifier les fonctions et de renforcer la cohérence entre les acteurs de la GANHRI, en précisant les rôles et les responsabilités entre les différents niveaux de gouvernance et d'activités à l'échelle régionale et mondiale. Au vu de la manière dont le fonctionnement de la GANHRI a évolué au fil du temps et des nouvelles méthodes de travail qu'elle sera appelée à adopter à l'avenir, il est important de veiller à ce que les attentes et les exigences soient claires pour toutes les parties. Pour renforcer la GANHRI en tant que réseau, il faudra continuer à préserver et à promouvoir la diversité de ses membres et leur participation selon le principe d'inclusivité.

Les membres de la GANHRI et le siège doivent composer avec des ressources limitées. Néanmoins, grâce au plaidoyer continu mené par les membres de la GANHRI et coordonné par le siège, les INDH de la GANHRI ont accès à de plus en plus de tribunes de participation (comme les organes conventionnels, l'EPU, le Conseil des droits de l'homme, les groupes de travail de normalisation à composition non limitée, et le Pacte mondial sur les migrations, entre autres). Elles ont en outre de nombreuses possibilités de gagner en visibilité et d'assumer différents rôles au sein de chacune de ces tribunes. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les droits de participation et la reconnaissance du rôle des INDH dans des instances telles que l'ECOSOC et la CCNUCC. Certains membres souhaiteraient que la GANHRI cherche à asseoir sa position en tant qu'organisation internationale, ce qui consoliderait d'après eux son rang et son statut. Cette question souligne à son tour l'importance du renforcement continu des capacités, de la mobilisation des ressources pour faciliter la participation, ainsi que de la définition et du partage des bonnes pratiques en matière de participation, afin de s'assurer que les INDH sont en mesure de s'investir dans ces instances de manière à préserver la crédibilité de la GANHRI et à justifier l'espace alloué aux INDH.

Célébré au cours de la période couverte par ce plan stratégique, le 30^e anniversaire des Principes de Paris offrira à la GANHRI une bonne occasion de conforter et de promouvoir sa position en tant que principale défenseuse des droits de l'homme au sein de la communauté internationale, forte d'une identité institutionnelle unique. Le renforcement et la mise en valeur de la capacité de leadership de la GANHRI pour promouvoir à la fois sa propre identité en tant qu'organisation en réseau et la voix unifiée des INDH à l'échelle mondiale est un objectif clé de ce plan stratégique. La GANHRI aborde les aspects de la communication interne et externe de manière de plus en plus stratégique, en déterminant quand il convient de s'exprimer d'une seule et même voix, en

collaboration, et quand il y a lieu de faire valoir et de soutenir les voix (collectives ou individuelles) de ses INDH membres. Il est crucial de revoir le mode de décision de la GANHRI en ce qui concerne la manière de se présenter et de fonctionner en tant qu'organisme unifié, tout comme la façon dont la GANHRI aborde les questions thématiques, y compris les modalités de sélection des thèmes prioritaires et les méthodes de collaboration des membres sur ces thèmes, notamment le fonctionnement des groupes de travail, des communautés de pratique, des pools d'experts ou d'autres mécanismes.

Pour être couronnée de succès, la mise en œuvre du plan stratégique de la GANHRI doit reposer sur des partenariats collaboratifs et interconnectés, et sur une coopération avec les partenaires et les parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial. En effet, la GANHRI doit impérativement travailler avec ses partenaires et avec les parties prenantes pour garantir une collaboration efficace, la mise en commun de ressources, la diffusion de messages clés et, plus généralement, la recherche de solutions aux défis communs.

CALENDRIER

Alors que les deux derniers plans stratégiques de la GANHRI portaient chacun sur une période de trois ans, le présent plan stratégique couvre une période de cinq ans. Cet allongement de la durée vise à faciliter la synchronisation et une plus grande cohérence, notamment entre ce plan stratégique et les plans stratégiques des réseaux régionaux, mais aussi à garantir une mise en œuvre plus efficace⁵.

⁵ Au 1^{er} janvier 2023, les plans stratégiques des réseaux régionaux portaient sur les périodes suivantes : [APF 2022-2027](#) (5 ans), [ENNHRI 2022-2025](#) (4 ans), [NANHRI 2021-2025](#) (5 ans), RINDHCA 2022-2023 (2 ans).

C. Stratégie

1. Cadre stratégique

Le fonctionnement de la GANHRI repose sur le cadre stratégique décrit ci-dessous.

VISION

Un monde où chacun, partout, jouit pleinement de ses droits humains.

MISSION

L'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme unit, promeut et renforce les INDH pour qu'elles fonctionnent conformément aux Principes de Paris. Elle joue un rôle moteur dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

PRINCIPES ET VALEURS

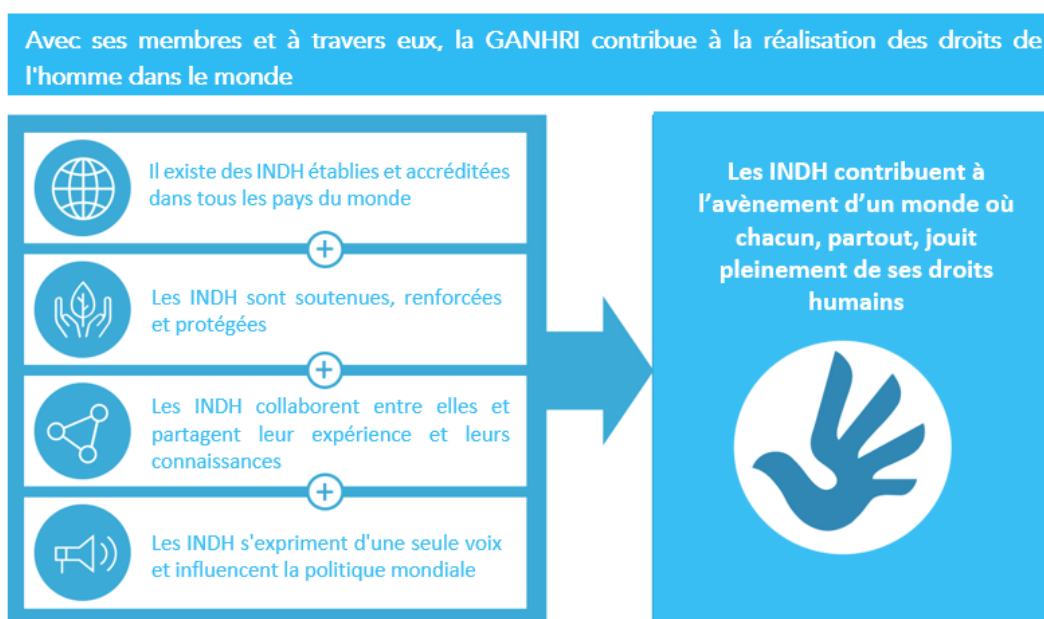
La GANHRI travaille conformément aux principes énoncés dans ses statuts⁶ :

- a) processus d'accréditation justes, transparents et crédibles ;
- b) informations et orientation opportunes aux INDH sur la collaboration avec le Conseil des droits de l'homme, ses mécanismes et les organes de traités de droits de l'homme des Nations Unies ainsi que tout autre organe, mécanisme ou procédure de droits de l'homme des Nations Unies ;
- c) diffusion aux INDH de renseignements et de directives concernant le Conseil des droits de l'homme, ses mécanismes et les organismes créés en vertu d'un traité en matière de droits de l'homme des Nations Unies ;
- d) mandat de représenter les INDH ;
- e) relations étroites avec le HCDH et les réseaux régionaux, étant donné la complémentarité de leurs rôles ;
- f) flexibilité, transparence et participation active à l'ensemble des processus ;
- g) processus de prise de décisions inclusifs fondés, dans la mesure du possible, sur l'obtention d'un consensus ;
- h) maintien de son indépendance et de son autonomie financière.

⁶ Article 7.2 des statuts de la GANHRI.

THÉORIE DU CHANGEMENT

La GANHRI, avec et par l'intermédiaire de ses membres, a une incidence positive sur les droits de l'homme dans le monde ; lorsque les INDH sont établies et accréditées en tant qu'institutions indépendantes conformes aux Principes de Paris dans tous les pays du monde ; lorsque les INDH sont soutenues, renforcées et protégées afin de s'acquitter de manière indépendante et effective de leur mandat de promotion et de protection des droits de l'homme ; lorsque les INDH collaborent et partagent leur expérience et leurs connaissances à l'échelle régionale et mondiale ; lorsque les INDH peuvent s'exprimer d'une seule et même voix et influencer les politiques mondiales ; alors les INDH contribuent à un monde où chacun, partout, jouit pleinement de ses droits humains.



OBJECTIFS

La vision et la mission de la GANHRI sont réalisées à travers les quatre objectifs stratégiques suivants :

1. La GANHRI soutient la création d'INDH, leur renforcement, leur accréditation et le développement de leurs capacités, ainsi que leur protection dans l'exercice de leur mandat ;
2. La GANHRI rassemble ses membres au niveau mondial pour qu'ils dialoguent et collaborent entre eux, mais aussi avec des tiers ;
3. La GANHRI joue un rôle de chef de file dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en faisant entendre la voix des INDH au sein des instances compétentes des Nations Unies et d'autres instances internationales ; et
4. La GANHRI fonctionne sous la forme d'une organisation professionnelle, efficace, efficiente et bien gouvernée.

APPROCHE

L'approche suivie par la GANHRI pour atteindre ses quatre objectifs (énoncés ci-dessus) ainsi que ses principaux buts et résultats (décrits ci-après) repose sur des méthodes de travail uniques.

Objectif stratégique n° 1 : la GANHRI soutient la création, le renforcement, l'accréditation et le développement des capacités des INDH, ainsi que leur protection dans l'exercice de leur mandat.

Méthodes de travail :

- Renforcer la légitimité et la crédibilité
- Soutenir ses membres
- Renforcer les capacités
- Maintenir l'indépendance
- Assurer une protection
- Fournir des conseils sur les Principes de Paris

Principales actions :

- ➔ Nous appuyons la création d'INDH fortes et indépendantes, et le renforcement des INDH existantes, dans les pays du monde entier, conformément aux Principes de Paris.
- ➔ À travers notre processus d'accréditation internationale, nous examinons la conformité des INDH aux Principes de Paris, en formulant des recommandations pour l'améliorer.
- ➔ Nous prodiguons des conseils et soutenons la mise en œuvre des Principes de Paris sur la base de l'expérience et des pratiques adoptées dans le monde entier.
- ➔ Nous renforçons les capacités de nos membres afin qu'ils puissent relever les défis urgents en matière de droits de l'homme et plaider efficacement en faveur de la justice.
- ➔ Lorsque des INDH font l'objet de menaces ou de représailles, nous leur apportons notre soutien en vue de préserver leur indépendance.

Principales initiatives :

1. Mettre en place des INDH répondant aux Principes de Paris
2. Soutenir et renforcer les capacités des membres
3. Accréditer et promouvoir le respect des Principes de Paris par les INDH
4. Venir en aide aux INDH qui font l'objet de menaces

Les membres de la GANHRI, en coopération avec les réseaux régionaux et les partenaires, contribuent à la mise en place des INDH, à leur renforcement, à leur accréditation et au développement continu de leurs capacités, ainsi qu'à leur protection.

À travers des activités coordonnées par son Secrétariat, son siège, les réseaux régionaux et les partenaires des Nations Unies, la GANHRI soutient la création d'INDH dans les pays où elles n'existent pas encore. Conjointement avec ses partenaires et ses parties prenantes, la GANHRI contribue au renforcement continu des capacités des INDH afin d'améliorer leur efficacité. Dans le cadre de son processus unique d'accréditation fondé sur une évaluation par les pairs, la GANHRI veille à ce que chaque INDH respecte les normes internationalement reconnues – les Principes de

Paris – afin de garantir leur indépendance, leur pluralisme et leur responsabilité. Enfin, la GANHRI protège ses membres lorsqu'ils sont menacés, en coordination avec les autres acteurs susmentionnés, y compris en cas de pressions politiques, d'intimidations de quelque nature que ce soit, de harcèlement ou de coupes budgétaires injustifiées.

Objectif stratégique n° 2 : la GANHRI rassemble ses membres au niveau mondial pour qu'ils dialoguent et collaborent entre eux, mais aussi avec des tiers.

Méthodes de travail :

- Partager les connaissances et les expériences
- Favoriser la collaboration
- Échanger de bonnes pratiques
- Renforcer les capacités

Principales actions :

- ➔ Nous mettons en contact les INDH entre elles et avec nos partenaires, en vue de favoriser le partage d'expériences, l'échange de bonnes pratiques, l'élaboration de stratégies communes et la création de partenariats qui conduisent à un changement positif.
- ➔ Nous renforçons la capacité des INDH à défendre et à protéger efficacement les droits de l'homme et à réagir aux problèmes qui se posent dans ce domaine, en exploitant pleinement le potentiel de leurs mandats et de leurs fonctions au titre des Principes de Paris.

Principales initiatives :

1. Rassembler les membres de la GANHRI, en vue de prendre des décisions et de renforcer leurs capacités
2. Rapprocher les membres de la GANHRI entre eux et les mettre en contact avec des tiers dans une optique d'apprentissage et de partage des connaissances.

La GANHRI est un réseau conçu par et pour ses membres. Elle leur permet de se réunir au niveau mondial pour travailler ensemble, dialoguer et se soutenir les uns les autres, mais aussi pour collaborer avec des tiers. Ils peuvent ainsi engranger des connaissances communes fondées sur l'expérience afin d'alimenter le débat sur les politiques mondiales et d'agir efficacement au niveau national. Soutenue en particulier par son siège, la GANHRI conçoit et met en place des mécanismes et des outils appropriés pour permettre à ses membres d'apprendre les uns des autres, d'échanger de bonnes pratiques et de travailler de concert.

La GANHRI renforce la capacité des INDH à protéger et à promouvoir les droits de l'homme dans le monde entier, à se mobiliser face à des enjeux concrets relatifs aux droits de l'homme et à traiter les problèmes émergents dans ce domaine, grâce au partage de connaissances et à l'esprit de solidarité qui règne au sein de la communauté des droits de l'homme. Cette démarche englobe les échanges entre pairs, les groupes de travail, les communautés de pratique et les initiatives spécifiques, ainsi que les formations et les événements annuels, notamment la réunion annuelle, les événements thématiques et les conférences internationales.

La collaboration entre les INDH est essentielle pour relever les défis qui se posent à l'heure actuelle dans le domaine des droits de l'homme, étant donné que bon nombre d'entre eux ne se cantonnent pas à une région ou un pays donné. Le fait de réunir les INDH pour leur permettre de discuter, de débattre et de travailler ensemble contribue à leur affermissement et au développement de leurs capacités. La GANHRI joue un rôle important en ce sens en facilitant l'apprentissage collectif et la diffusion de connaissances au sein de son réseau. Ses membres dirigent eux-mêmes les travaux de la GANHRI sur les thèmes prioritaires, le siège de la GANHRI se chargeant quant à lui de faciliter la coordination de ces travaux. Cette méthode renforce la capacité des INDH à prendre des mesures face aux problématiques émergentes dans le domaine des droits de l'homme et à communiquer efficacement au sujet de ces droits.

Objectif stratégique n° 3 : la GANHRI joue un rôle de chef de file dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en faisant entendre la voix des INDH au sein des instances compétentes des Nations Unies et d'autres instances internationales.

Méthodes de travail :

- Faciliter l'accès
- Faciliter la participation
- Assurer un plaidoyer de premier plan
- Être un chef de file sur les questions pertinentes
- Apporter son expertise
- Représenter les INDH
- Promouvoir les INDH
- Amplifier l'impact
- Renforcer les capacités
- Diffuser l'information

Principales actions :

- Nous parlons d'une seule voix, forte et homogène, sur la scène internationale, en vue d'éclairer l'élaboration des politiques mondiales.
- Nous promovons le rôle et le travail des INDH.
- Nous faisons en sorte que les INDH aient voix au chapitre dans les instances internationales.
- Nous soutenons nos membres lorsqu'ils interviennent auprès d'instances et d'acteurs mondiaux.

Principales initiatives :

1. Promouvoir et partager l'expertise des INDH
2. Plaider en faveur de la participation des INDH
3. Aider les INDH à travailler avec l'ONU
4. Soutenir et promouvoir les priorités thématiques

En s'appuyant sur la diversité et la richesse des expériences accumulées par les INDH à travers le monde, la GANHRI relaie leurs demandes collectives pour avoir un impact positif. Elle formule des prises de position au nom de ses membres, s'exprimant d'une seule et même voix dans toutes les

instances internationales, et permet à chaque INDH de se faire entendre dans les mécanismes de l'ONU. La GANHRI contribue efficacement aux travaux des mécanismes internationaux des droits de l'homme, et ce de plusieurs façons : elle s'attaque à des problèmes structurels importants en matière de droits de l'homme ; elle jette les bases pour que les INDH puissent à leur tour les traiter efficacement ; elle met à profit les synergies existantes et elle établit un terrain d'entente pour apporter des contributions collectives. Le siège de la GANHRI soutient la représentation des INDH individuellement et à travers la GANHRI, en vue de renforcer le dialogue direct entre ces INDH et les organisations internationales.

Pour accomplir sa mission consistant à jouer un rôle moteur dans la promotion et la protection des droits de l'homme, la GANHRI s'attelle à relayer la voix collective et individuelle de ses membres au sein des instances compétentes des Nations Unies et d'autres instances internationales, à contribuer aux mécanismes et aux processus des Nations Unies et à accroître les possibilités de participation des INDH, en complément des pouvoirs de représentation individuelle des membres de la GANHRI. La GANHRI offre aux INDH une plateforme leur permettant de concourir de manière collective aux grands débats stratégiques mondiaux qui se tiennent aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales, et de dialoguer individuellement avec les mécanismes de l'ONU afin de contribuer efficacement à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans leur propre pays. De cette façon, la GANHRI donne plus de poids à la voix, à la position et à l'action collective des INDH au sein des différentes instances internationales, améliorant ainsi la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme dans le monde entier.

Objectif stratégique n° 4 : la GANHRI fonctionne sous la forme d'une organisation professionnelle, efficace, efficiente et bien gouvernée.

Méthodes de travail :

- Assurer la stabilité institutionnelle
- Communiquer à l'échelle mondiale
- Maintenir l'efficacité organisationnelle
- Mettre en valeur la diversité

Principales actions :

- Nous bâtissons une organisation durable.
- Nous renforçons nos capacités institutionnelles.
- Nous diffusons des informations dans l'ensemble de la GANHRI et en rapport avec la GANHRI.
- Nous collaborons avec d'autres acteurs pour atteindre nos objectifs.

Principales initiatives :

1. Clarifier les rôles et les responsabilités au sein de la GANHRI.
2. Assurer la cohérence avec les réseaux régionaux.
3. Renforcer nos communications.
4. Renforcer notre collaboration avec les partenaires et les parties prenantes.
5. Diversifier notre financement.

La GANHRI est un réseau bien gouverné et fonctionnant sans entraves, composé de membres motivés qui sont encouragés à participer d'une manière qui favorise la diversité et l'inclusion. Un système efficace de défense des droits de l'homme ne saurait se concevoir sans un réseau mondial d'INDH viable et solidement géré. En améliorant son développement organisationnel et sa stabilité institutionnelle, la GANHRI est en mesure de s'acquitter de sa mission de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible et de rendre des comptes aux parties prenantes.

La GANHRI est d'autant plus efficace que tous les acteurs qui la composent, y compris les réseaux régionaux et les partenaires des Nations Unies, agissent en complémentarité les uns avec les autres. Tous les acteurs de la GANHRI peuvent optimiser leur impact à l'appui des INDH en profitant de « l'effet multiplicateur » qui découle de l'amplification des messages de la GANHRI aux niveaux mondial, régional et national. La communication entre les membres, les partenaires et les parties prenantes est essentielle au succès de la GANHRI. Il est nécessaire de mettre en œuvre des initiatives de communication concertées, soutenues par le siège de la GANHRI. La GANHRI clarifiera les rôles et les responsabilités en son sein, afin de renforcer le leadership et l'appropriation du réseau par ses membres, d'améliorer la perception commune de la viabilité future de l'organisation et de veiller à ce que les capacités organisationnelles soient adaptées aux exigences.

Pour garantir la viabilité et la pérennité de la GANHRI, tout comme sa capacité à continuer à soutenir les INDH à l'avenir, il est nécessaire de consolider la position financière de la GANHRI par le biais de collectes de fonds stratégiques, d'une diversification de son financement et de la constitution de réserves financières suffisantes. La capacité de la GANHRI à évaluer et à communiquer efficacement l'impact de son travail et la manière dont celui-ci contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques repose sur une amélioration de la responsabilité, de la transparence et de la mesure de l'impact dans l'ensemble de la GANHRI.

MISE EN ŒUVRE

Un plan de mise en œuvre sera élaboré pour faciliter l'exécution du présent plan stratégique, assorti de plans de travail annuels pour le siège de la GANHRI. Le plan de mise en œuvre mobilisera toutes les parties de la GANHRI. Il classera les activités par ordre de priorité, définira les rôles et les responsabilités de chacun et précisera les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés, dans le but d'utiliser les ressources de la GANHRI de la manière que les membres jugent la plus efficace et rentable. Il comprendra un cadre approprié de suivi, d'évaluation, d'appréciation et d'apprentissage axé sur les résultats.

Un examen intermédiaire à mi-parcours viendra étayer la mise en œuvre du présent plan stratégique. À terme, afin d'évaluer l'efficacité et l'impact de ce plan stratégique, un bilan final sera également effectué.

En outre, le siège de la GANHRI élaborera ses plans de travail annuels en fonction de la progression de la mise en œuvre de ce plan stratégique. Ainsi, l'équipe du siège sera plus à même de contribuer à la réalisation des objectifs et des buts de ce plan.

2. Priorités thématiques

La GANHRI aide ses membres à travailler sur un large éventail de questions relatives aux droits de l'homme. En collaboration avec ses membres, ses partenaires et les réseaux régionaux, elle facilite l'organisation d'activités pertinentes entre les membres de la GANHRI de toutes les régions sur des questions prioritaires spécifiques aux droits de l'homme. En se concentrant sur ces thèmes spécifiques, l'incidence positive de la GANHRI sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde entier peut s'appuyer sur les connaissances acquises par l'ensemble de ses membres.

Le travail portant sur les priorités thématiques est réalisé par les membres via des groupes de travail et des caucus, avec le soutien du siège. Le siège entreprend lui aussi des travaux thématiques au nom des membres.

Au début de la période couverte par le présent plan stratégique, la GANHRI travaille sur neuf domaines thématiques, à savoir :

- Les défenseurs des droits de l'homme et l'espace civique
- Les changements climatiques et les droits de l'homme
- Le Programme à l'horizon 2030 et les ODD
- Les entreprises et les droits de l'homme
- Les personnes en situation de déplacement
- La discrimination fondée sur le genre
- Les droits des personnes handicapées
- Les droits de l'homme des personnes âgées
- La torture et les mauvais traitements

Chaque année, de nouveaux thèmes peuvent venir s'ajouter à cette liste, sur décision du Bureau et principalement à l'initiative des membres.

La priorité accordée à ces questions thématiques doit être réévaluée régulièrement, et le processus pour ce faire sera revu et précisé par le Bureau.

Le classement des questions thématiques par ordre de priorité implique de trouver un équilibre entre les critères suivants, entre autres :

- Établir les priorités en tenant compte des ressources limitées, y compris du financement et de la capacité des membres de la GANHRI et du siège de la GANHRI ;
- Faire preuve de souplesse pour aborder de nouveaux défis et trouver un équilibre entre ceux-ci et le travail sur des enjeux à long terme d'importance mondiale ;
- Aborder les questions qui revêtent une importance particulière pour les membres de la GANHRI et la communauté internationale, y compris les domaines dans lesquels ces membres peuvent apporter une perspective institutionnelle, une contribution et une incidence particulières ; et
- Tenir compte de la pertinence des possibilités de mettre à profit la collaboration pour avoir un plus grand impact.

3. Présentation de la stratégie

Les pages suivantes présentent un aperçu schématisé de la stratégie de la GANHRI et le cadre de résultats associé.

LA STRATÉGIE EN UN COUP D'ŒIL

La vision de la GANHRI

Un monde où chacun, partout, jouit pleinement de ses droits humains.

La mission de la GANHRI

La GANHRI unit, promeut et renforce les INDH pour qu'elles fonctionnent conformément aux Principes de Paris. Elle joue un rôle moteur dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

Résultat du plan stratégique

Le résultat global de cette stratégie est que la GANHRI, en contribuant à établir, renforcer, soutenir, rassembler, coordonner les efforts conjoints de ses membres et les représenter au niveau mondial, a notablement contribué à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans la pratique.

Objectifs stratégiques 2023-2027 de la GANHRI

Pour concrétiser sa vision, la GANHRI se concentrera sur quatre objectifs stratégiques :

Objectif 1

La GANHRI soutient la création d'INDH, leur renforcement, leur accréditation et le développement de leurs capacités, ainsi que leur protection dans l'exercice de leur mandat.

Objectif 2

La GANHRI rassemble ses membres au niveau mondial pour qu'ils dialoguent et collaborent entre eux, mais aussi avec des tiers.

Objectif 3

La GANHRI joue un rôle de chef de file dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en faisant entendre la voix des INDH au sein des instances compétentes des Nations Unies et d'autres instances internationales.

Objectif 4

La GANHRI fonctionne sous la forme d'une organisation professionnelle, efficace, efficiente et bien gouvernée.

CADRE DES BUTS ET DES RÉSULTATS

Objectif 1

La GANHRI soutient la création d'INDH, leur renforcement, leur accréditation et le développement de leurs capacités, ainsi que leur protection dans l'exercice de leur mandat.

Objectif 2

La GANHRI rassemble ses membres au niveau mondial pour qu'ils dialoguent et collaborent entre eux, mais aussi avec des tiers.

Objectif 3

La GANHRI joue un rôle de chef de file dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en faisant entendre la voix des INDH au sein des instances compétentes des Nations Unies et d'autres instances internationales.

Objectif 4

La GANHRI fonctionne sous la forme d'une organisation professionnelle, efficace, efficiente et bien gouvernée.

Buts

- But 1.1 : La GANHRI soutient la création de nouvelles INDH et leur fonctionnement en conformité avec les Principes de Paris, dans toutes les régions.
- But 1.2 : La GANHRI est favorable à ce que davantage d'INDH obtiennent et conservent une accréditation de statut « A », dans toutes les régions.
- But 1.3 : La GANHRI soutient les INDH tout au long du processus d'accréditation.
- But 1.4 : La GANHRI veille à ce que le processus d'accréditation soit mené de façon rigoureuse.
- But 1.5 : La GANHRI apporte des solutions efficaces et appropriées lorsque les INDH sont confrontées à des difficultés ou à des menaces dans l'exercice de leur mandat.

Résultats

- Un plus grand nombre d'INDH dans chaque région fonctionnent conformément aux Principes de Paris.
- Les INDH sont mieux orientées et disposent de meilleurs moyens techniques pour s'acquitter de leur mandat conformément aux Principes de Paris.
- Un plus grand nombre d'INDH dans chaque région obtiennent et conservent une accréditation de statut « A », soit directement, soit à partir d'une accréditation de statut « B ».
- Les nouvelles institutions qui cherchent à se faire accréditer pour la première fois, et les INDH déjà accréditées qui se trouvent en phase de réaccréditation, sont assistées tout au long de la procédure d'obtention, de renouvellement ou de modification de leur statut, ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations découlant de cette procédure.
- Le processus d'accréditation établit et garantit la légitimité et la crédibilité des INDH et leur spécificité institutionnelle.
- Le processus d'accréditation est un gage de transparence, de cohérence et de mémoire institutionnelle.
- Il existe des outils appropriés pour soutenir les INDH, les membres et les observateurs du SCA, et le Secrétariat du SCA dans la gestion et le déroulement du processus d'accréditation.
- Les membres de la GANHRI qui sont confrontés à des difficultés ou à des menaces sont épaulés pour exercer leur mandat en toute sécurité, sans crainte de représailles.

Buts

- But 2.1 : La GANHRI rassemble les membres de la GANHRI dans le cadre d'une activité de réseau ciblée et inclusive au niveau mondial, à des fins de prise de décision et de collaboration (notamment avec les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes), ainsi que d'acquisition et de partage d'expériences et de connaissances.
- But 2.2 : La GANHRI renforce sa capacité institutionnelle à faciliter le partage des connaissances, des expériences, des pratiques et des stratégies, avec les INDH et entre celles-ci, ainsi qu'avec d'autres acteurs.
- But 2.3 : La GANHRI renforce les capacités institutionnelles des INDH dans les domaines fonctionnels et thématiques pertinents.
- But 2.4 : La GANHRI favorise des activités ciblées et pertinentes en réseau entre les INDH sur des domaines prioritaires spécifiques en matière de droits de l'homme.

Résultats

- Les membres de la GANHRI se réunissent régulièrement pour faire progresser le travail collectif de la GANHRI.
- Les membres de la GANHRI participent activement à un échange de connaissances inclusif et fondé sur l'expérience, visant à améliorer leurs possibilités d'apprendre les uns des autres et de tiers.
- Les expériences et les connaissances des membres de la GANHRI sont consignées et partagées au sein de la GANHRI et avec des tiers.
- Les INDH bénéficient de conseils et de compétences techniques plus poussés pour s'acquitter de leur mandat.
- La capacité des INDH à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et leur influence dans ce domaine sont renforcées.
- Les INDH possèdent les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires pour traiter les enjeux prioritaires liés aux droits de l'homme.
- Dans toutes les régions, les membres contribuent activement au travail collectif de la GANHRI sur les priorités thématiques.

Buts

- But 3.1 : La GANHRI renforce son rôle de leader en tant que porte-parole mondial des INDH.
- But 3.2 : La GANHRI continue à élargir les possibilités offertes à chaque INDH à titre individuel, aux réseaux régionaux et à la GANHRI dans son ensemble de participer aux instances des Nations Unies et à d'autres instances internationales.
- But 3.3 : La GANHRI facilite la participation des INDH (à titre individuel et collectif) aux organes, mécanismes et processus pertinents des Nations Unies.
- But 3.4 : La GANHRI apporte une expertise factuelle pour avoir une incidence directe dans les instances internationales compétentes en rapport avec ses priorités thématiques.

Résultats

- La GANHRI joue le rôle de porte-parole mondial des INDH, en amplifiant leur voix collective et en promouvant le mandat, le rôle et l'impact de ces institutions pour améliorer la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme dans le monde.
- Il existe une plus grande sensibilisation au travail des INDH et au rôle majeur qu'elles jouent dans la protection des droits de l'homme.
- Le droit de participation des INDH aux mécanismes internationaux est consolidé.
- La marge de manœuvre des INDH pour participer et contribuer aux mécanismes et processus pertinents des Nations Unies est étendue, le cas échéant.
- Les INDH et la GANHRI collaborent efficacement avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme.
- Les INDH sont mieux représentées dans les différentes instances internationales, ce qui renforce la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme.
- Les membres de la GANHRI contribuent à alimenter le débat politique international et à favoriser une action efficace au niveau national.

Buts

- But 4.1 : La gouvernance, la structure organisationnelle et institutionnelle et les capacités de la GANHRI sont optimisées, dans l'optique d'une mise en œuvre efficace et inclusive de la présente stratégie et de la réalisation des buts qui y sont associés.
- But 4.2 : La GANHRI et les réseaux régionaux promeuvent la cohérence et la concordance des activités.
- But 4.3 : La GANHRI communique de manière cohérente à propos de son identité, son rôle, son travail et son impact auprès des membres de la GANHRI et pendant toute la durée de sa collaboration avec ses partenaires et parties prenantes.
- But 4.4 : La GANHRI collabore activement avec les partenaires des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires externes et parties prenantes, afin de renforcer son aptitude à mettre en œuvre efficacement cette stratégie et à atteindre les buts qui y sont associés.
- But 4.5 : La GANHRI diversifie ses sources de financement.
- But 4.6 : La GANHRI renforce ses systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

Résultats

- La GANHRI est une organisation solide et durable, possédant la capacité institutionnelle et les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs stratégiques.
- La GANHRI est un réseau performant et bien géré, composé de membres engagés qui bénéficient d'un soutien pour participer d'une manière qui favorise la diversité et l'inclusion.
- La structure de gouvernance de la GANHRI est optimisée pour accroître son efficacité.
- La GANHRI et les réseaux régionaux travaillent efficacement ensemble pour soutenir leurs membres, et promouvoir et protéger les droits de l'homme au niveau international et régional.
- La fonction et l'influence de la GANHRI sont bien connues et comprises.
- La GANHRI entretient une série de partenariats fructueux avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes, qui l'aident à atteindre ses objectifs.
- La GANHRI est un réseau financièrement viable, qui dispose de sources de financement diversifiées.
- La GANHRI mesure efficacement son incidence.

D. Objectifs stratégiques, buts, initiatives et activités

Au cours des cinq prochaines années, la GANHRI se concentrera sur quatre objectifs stratégiques :

1. Soutenir la création d'INDH, leur renforcement, leur accréditation et le développement de leurs capacités, ainsi que leur protection dans l'exercice de leur mandat.
2. Rassembler ses membres au niveau mondial pour qu'ils dialoguent et collaborent entre eux, mais aussi avec des tiers.
3. Jouer un rôle de chef de file dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en faisant entendre la voix des INDH au sein des instances compétentes des Nations Unies et d'autres instances internationales.
4. Fonctionner sous la forme d'une organisation professionnelle, efficace, efficiente et bien gouvernée.

Ces quatre objectifs sont étayés par un certain nombre de buts, destinés à produire certains résultats. Ces buts et ces résultats seront atteints moyennant de nombreuses initiatives et activités.

Plusieurs parties prenantes au sein de la GANHRI jouent un rôle particulier dans la réalisation de ces objectifs et de ces buts, et détiennent des responsabilités dans la mise en œuvre des initiatives et des activités nécessaires.

Le contenu de cette stratégie de la GANHRI concorde intentionnellement, et autant que possible, avec les plans stratégiques des quatre réseaux régionaux. Elle vise à étayer les futurs plans stratégiques des réseaux régionaux, afin de garantir la cohérence du travail mené en collaboration par les membres de la GANHRI et d'autres partenaires et parties prenantes.

Le succès de ce plan stratégique est illustré à un haut niveau par les mesures décrites ci-après⁷.

⁷ Il ne s'agit pas d'un ensemble exhaustif d'indicateurs à proprement parler, dans la mesure où un cadre MEAL complet sera élaboré ultérieurement, pour préciser les indicateurs et les données de référence à utiliser. En outre, les indicateurs mentionnés dans la colonne « Succès » de ce tableau pourront faire l'objet de modifications suite à la mise en œuvre d'un processus MEAL.

OBJECTIF 1

La GANHRI soutient la création d'INDH, leur renforcement, leur accréditation et le développement de leurs capacités, ainsi que leur protection dans l'exercice de leur mandat.

BUT		RÉSULTATS	ACTIVITÉS ET INTERVENTIONS	RESPONSABILITÉ	SUCCÈS
But 1.1	La GANHRI soutient la création de nouvelles INDH et leur fonctionnement en conformité avec les Principes de Paris, dans toutes les régions.	<p>Un plus grand nombre d'INDH dans chaque région fonctionnent conformément aux Principes de Paris.</p> <p>Les INDH sont mieux orientées et disposent de meilleurs moyens techniques pour s'acquitter de leur mandat conformément aux Principes de Paris.</p>	<p>Promouvoir la création d'INDH efficaces et indépendantes, et leur renforcement dans le monde entier, en totale conformité avec les Principes de Paris.</p> <p>Soutenir la création d'INDH dans les pays où elles n'existent pas encore.</p> <p>Fournir des informations et des conseils techniques spécialisés sur les Principes de Paris, ainsi que sur la conception des institutions et la législation y afférente, aux gouvernements, aux institutions de l'État telles que le Parlement et les autorités publiques, et à la société civile. Mettre au point des outils d'orientation pertinents (génériques et adaptés) à l'intention des INDH et des parties prenantes.</p> <p>Renforcer les capacités des INDH en ce qui concerne la connaissance des Principes de Paris, des Observations générales et des décisions du SCA. Répertoire et diffuser les meilleures pratiques.</p> <p>Veiller à ce que les INDH appliquent les recommandations du SCA et les aider dans cette tâche.</p> <p>Soutenir la mise en œuvre des recommandations pertinentes émanant des organes et mécanismes de</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>SCA</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p> <p>Partenariat tripartite et autres partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i></p> <p><i>États membres de l'ONU⁸</i></p>	Augmentation, en pourcentage, du nombre de pays disposant d'une INDH.

⁸ La résolution A/RES/74/156 de l'Assemblée générale (2019) renouvelle l'appel lancé à tous les États membres pour qu'ils mettent en place des INDH en conformité avec les Principes de Paris, ainsi qu'avec l'ODD 16 et ses indicateurs.

			<p>l'ONU, y compris l'EPU, les procédures spéciales, les organes conventionnels et les ODD, en rapport avec la création et le renforcement des INDH.</p> <p>Identifier des moyens de coordonner les activités et la participation entre les INDH, le SCA, le Secrétariat, le siège, les réseaux régionaux, le Partenariat tripartite, le système des Nations Unies dans son ensemble et d'autres acteurs.</p>		
But 1.2	La GANHRI est favorable à ce que davantage d'INDH obtiennent et conservent une accréditation de statut « A », dans toutes les régions.	Un plus grand nombre d'INDH dans chaque région obtiennent et conservent une accréditation de statut « A », soit directement, soit à partir d'une accréditation de statut « B ».	<p>Promouvoir le renforcement d'INDH efficaces et indépendantes dans le monde entier, en totale conformité avec les Principes de Paris.</p> <p>Aider les INDH à obtenir et à conserver l'accréditation de statut « A », et tout au long de leur démarche de progression pour devenir des INDH pleinement conformes aux Principes de Paris.</p> <p>Veiller à ce que les INDH appliquent les recommandations du SCA et les aider dans cette tâche.</p> <p>Fournir aux INDH et à d'autres acteurs des informations et des conseils techniques spécialisés sur les Principes de Paris, ainsi que sur la conception des institutions et la législation y afférente.</p> <p>Mettre au point des outils d'orientation pertinents (génériques et adaptés), notamment à l'intention des parties prenantes dans les pays.</p> <p>Identifier des moyens de coordonner les activités et la participation entre les INDH, le SCA, le Secrétariat, le siège, les réseaux régionaux, le Partenariat tripartite, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes.</p> <p>Élaborer une stratégie de collaboration pour soutenir les INDH à chacune des étapes du processus d'accréditation.</p> <p>Renforcer les capacités des INDH en ce qui concerne les Principes de Paris.</p> <p>Répertorier et diffuser les meilleures pratiques.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>SCA</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p> <p>Partenariat tripartite et autres partenaires de l'ONU</p>	Augmentation, en pourcentage, du nombre d'INDH qui répondent pleinement aux Principes de Paris et qui ont obtenu une accréditation de statut « A ».

			Augmenter les ressources destinées à faciliter le processus d'accréditation.		
But 1.3	La GANHRI soutient les INDH tout au long du processus d'accréditation.	Les nouvelles institutions qui cherchent à se faire accréditer pour la première fois, et les INDH déjà accrédités qui se trouvent en phase de réaccréditation, sont assistés tout au long de la procédure d'obtention, de renouvellement ou de modification de leur statut, ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations découlant de cette procédure.	<p>Veiller à entretenir une communication adéquate avec les INDH et à leur offrir un soutien approprié à toutes les étapes du processus d'accréditation, y compris lors de la préparation à l'accréditation, la réaccréditation, la mise en œuvre des recommandations et le suivi des recommandations.</p> <p>Établir des lignes directrices et des critères de communication (en particulier en ce qui concerne la communication entre le Secrétariat du SCA et les différentes INDH en amont de la session, y compris le délai de notification, la confirmation de la réception des documents présentés et la communication avec les membres et les observateurs du SCA).</p> <p>Élaborer des outils d'orientation pertinents (génériques et adaptés), y compris une compilation des notes pratiques et des Observations générales, et les réviser au besoin.</p> <p>Identifier des moyens de coordonner les activités et la participation entre les INDH, le SCA, le Secrétariat, le siège, les réseaux régionaux, le Partenariat tripartite, le</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>SCA</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p>	Soutien pertinent fourni à toutes les étapes du processus d'accréditation (tel que rapporté par les membres de la GANHRI).

			<p>système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités des INDH en lien avec le processus d'accréditation.</p> <p>Répertorier et diffuser les meilleures pratiques.</p> <p>Augmenter les ressources destinées à faciliter le processus d'accréditation.</p> <p>Renforcer le soutien post-examen offert aux INDH et leur donner la possibilité de demander l'aide de l'ONU, du siège de la GANHRI, et/ou des réseaux régionaux.</p>		
But 1.4	La GANHRI veille à ce que le processus d'accréditation soit mené de façon rigoureuse.	<p>Le processus d'accréditation établi et garanti la légitimité et la crédibilité des INDH et leur spécificité institutionnelle.</p> <p>Le processus d'accréditation est un gage de transparence, de cohérence et de mémoire institutionnelle.</p> <p>Il existe des outils appropriés pour soutenir les INDH, les membres et les observateurs du SCA, et le Secrétariat du SCA dans la gestion et le déroulement du processus d'accréditation.</p>	<p>Mettre en œuvre les recommandations issues du séminaire 2022 du SCA, notamment :</p> <p>Augmenter progressivement les ressources destinées à faciliter le processus d'accréditation, notamment pour assurer l'interprétation et obtenir une traduction de qualité des documents présentés.</p> <p>Finaliser le recueil des décisions du SCA.</p> <p>Publier le calendrier des examens d'accréditation sur le site Web.</p> <p>Encourager les tiers à apporter des documents, en promouvant en particulier la contribution des organisations de la société civile au processus d'accréditation.</p> <p>Organiser des pré-sessions ordinaires un mois avant la session.</p> <p>Assurer la coordination avec l'État dans les cas où plusieurs institutions sollicitent l'accréditation.</p> <p>Élaborer des directives pour le briefing des fonctionnaires en cours de session.</p> <p>Réviser la Déclaration de conformité et élaborer une version simplifiée de cette déclaration pour la réaccréditation.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>SCA</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p>	Le processus d'accréditation continue de recueillir la confiance des membres et des parties prenantes. Il repose sur des évaluations indépendantes, objectives et qualitatives, dans le respect des principes d'équité procédurale.

			<p>Définir le mandat et les modalités d'élection des membres du SCA, et les mettre en application.</p> <p>Créer un guide de référence pour les sessions du SCA / un recueil des décisions adoptées par le SCA, en vue d'y consigner les décisions prises lors de chaque session.</p>		
But 1.5	La GANHRI apporte des solutions efficaces et appropriées lorsque les INDH sont confrontés à des difficultés ou à des menaces dans l'exercice de leur mandat.	Les membres de la GANHRI qui sont confrontés à des difficultés ou à des menaces sont épaulés pour exercer leur mandat en toute sécurité, sans crainte de représailles.	<p>Renforcer la capacité de la GANHRI à consigner les pratiques pertinentes, à évaluer les menaces, à identifier les tendances, à instaurer des mesures d'alerte rapide, à assurer le suivi et à faire rapport, le cas échéant, au public et/ou aux organismes des Nations Unies/régionaux.</p> <p>Élaborer un recueil des meilleures pratiques et stratégies à adopter pour venir en aide aux INDH menacés.</p> <p>Recueillir des informations sur les incidents survenus, les mesures adoptées et leurs répercussions afin que le Bureau les examine régulièrement (de manière confidentielle, le cas échéant).</p> <p>Faire des déclarations, le cas échéant, et diffuser l'information dans l'ensemble du réseau.</p> <p>Renforcer la coopération avec d'autres partenaires, le cas échéant (ONG, agences des Nations Unies, points focaux des Nations Unies et coordonnateurs résidents) afin de tirer parti de la complémentarité de leurs mandats et de leurs moyens d'expression, afin d'assurer une protection maximale.</p> <p>Lorsque cela s'avère possible et pertinent, effectuer des missions de haut niveau dans les États où une INDH est menacée.</p> <p>Mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la protection des défenseurs des droits de l'homme et de l'espace civique, en élaborant notamment des outils et des orientations.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>SCA</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Président-e de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p> <p>Partenariat tripartite, partenaires de l'ONU</p>	Si une INDH, ses membres ou son personnel sont en danger ou menacés, ils peuvent compter sur des mesures de protection efficaces.

OBJECTIF 2

La GANHRI rassemble ses membres au niveau mondial pour qu'ils dialoguent et collaborent entre eux, mais aussi avec des tiers.

BUT		RÉSULTATS	ACTIVITÉS ET INTERVENTIONS	RESPONSABILITÉ	SUCCÈS
But 2.1	La GANHRI rassemble les membres de la GANHRI dans le cadre d'une activité de réseau ciblée et inclusive au niveau mondial, à des fins de prise de décision et de collaboration (notamment avec les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes), ainsi que d'acquisition et de partage d'expériences et de connaissances.	<p>Les membres de la GANHRI se réunissent régulièrement pour faire progresser le travail collectif de la GANHRI.</p> <p>Les membres de la GANHRI participent activement à un échange de connaissances inclusif et fondé sur l'expérience, visant à améliorer leurs possibilités d'apprendre les uns des autres et de tiers.</p>	<p>Tenir les réunions annuelles de la GANHRI, les réunions du Bureau, les conférences internationales, les sessions et séminaires du SCA, et d'autres événements de la GANHRI.</p> <p>Accueillir des formations et des activités de renforcement des capacités des INDH, et y participer.</p> <p>Examiner régulièrement les modalités d'organisation des réunions et des activités afin d'en améliorer l'efficacité, en encourageant une large participation des INDH.</p> <p>Rechercher et favoriser les possibilités de renforcement des capacités et des compétences avec les membres de la GANHRI, entre eux et avec des tiers, par le partage d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que par la gestion des connaissances, en relation avec les priorités opérationnelles et thématiques.</p> <p>Élaborer un calendrier annuel des activités organisées à l'échelle mondiale et régionale et communiquer régulièrement avec les membres de la GANHRI.</p> <p>Favoriser la collaboration dans la mise en œuvre de ces activités.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Groupes de travail de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p> <p>Partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i></p> <p><i>Parties prenantes (ONG et autres)</i></p>	<p>La GANHRI se réunit régulièrement.</p> <p>Les taux de participation effective aux activités de la GANHRI sont représentatifs de la diversité de ses membres.</p> <p>Le nombre d'activités organisées par le réseau augmente.</p>

But 2.2	La GANHRI renforce sa capacité institutionnelle à faciliter le partage des connaissances, des expériences, des pratiques et des stratégies, avec les INDH et entre celles-ci, ainsi qu'avec d'autres acteurs.	Les expériences et les connaissances des membres de la GANHRI sont consignées et partagées au sein de la GANHRI et avec des tiers.	<p>Faciliter l'échange de connaissances et de compétences entre les INDH de façon continue, ainsi que dans le cadre de la séance annuelle d'échange de connaissances organisée lors de la réunion annuelle.</p> <p>Renforcer la gestion des connaissances dans l'ensemble de la GANHRI en améliorant les systèmes et les outils disponibles afin de rendre les connaissances plus accessibles et plus transparentes pour les membres, et de donner aux membres les moyens d'utiliser ces connaissances pour atteindre les objectifs de la GANHRI.</p> <p>Renforcer la capacité de la GANHRI à faciliter la gestion des connaissances par le biais de processus systématisés permettant de demander, de recevoir, de rassembler et de consigner les informations provenant des membres et des Secrétariats des réseaux régionaux, et de les diffuser auprès des membres et des tiers de manière accessible.</p> <p>Mettre en œuvre les recommandations figurant dans les cadres de gestion des connaissances et de transformation numérique élaborés en 2021.</p> <p>Établir des communautés d'apprentissage et des communautés de pratique, notamment autour des questions liées à la fonction des INDH, et soutenir le développement de ces communautés.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Groupes de travail de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Partenaires de l'ONU</p>	<p>Utilisation accrue des plateformes de communication de la GANHRI par les membres de la GANHRI et d'autres parties prenantes.</p> <p>Participation accrue des membres de la GANHRI et d'autres parties prenantes clés de toutes les régions, en particulier des femmes, aux activités et initiatives organisées, par exemple par le biais de réunions virtuelles, de webinaires et de plateformes de partage des connaissances en ligne.</p>
---------	---	--	---	--	--

But 2.3	La GANHRI renforce les capacités institutionnelles des INDH dans les domaines fonctionnels et thématiques pertinents.	<p>Les INDH bénéficient de conseils et de compétences techniques plus poussés pour s'acquitter de leur mandat.</p> <p>Les INDH possèdent les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires pour traiter les enjeux prioritaires liés aux droits de l'homme.</p> <p>La capacité des INDH à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et leur influence dans ce domaine sont renforcées.</p>	<p>Développer l'aptitude et la capacité des INDH à répondre aux enjeux relatifs aux droits de l'homme et à s'acquitter de leurs mandats institutionnels.</p> <p>Tirer parti de la diversité de la GANHRI en termes de points de vue des INDH, de méthodes d'apprentissage et de ressources.</p> <p>Diriger et soutenir le renforcement des capacités afin de donner aux INDH les moyens de s'acquitter de leur mandat, notamment en ce qui concerne le respect des Principes de Paris, le travail sur les questions relatives aux droits de l'homme et la collaboration avec les mécanismes internationaux.</p> <p>Réaliser des évaluations régulières des besoins des membres et élaborer une stratégie de renforcement des capacités des INDH sur certains aspects thématiques et fonctionnels, en collaboration avec les réseaux régionaux, le Partenariat tripartite, les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes, notamment des ONG, le cas échéant.</p> <p>Faciliter les partenariats et les projets de collaboration entre les membres du GANHRI et avec des tiers, y compris avec les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Groupes de travail de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i></p> <p><i>Autres agences de l'ONU</i></p> <p><i>Parties prenantes (ONG et autres)</i></p>	<p>Les membres de la GANHRI font état d'une capacité accrue à intervenir sur des questions thématiques et fonctionnelles.</p> <p>Meilleure perception des capacités de la GANHRI, en interne et aux yeux des intervenants externes, dont les partenaires de la GANHRI et les parties prenantes.</p>
But 2.4	La GANHRI favorise des activités ciblées et pertinentes en réseau entre les INDH sur des domaines prioritaires spécifiques en matière de droits de l'homme.	Dans toutes les régions, les membres contribuent activement au travail collectif de la GANHRI sur les priorités thématiques.	<p>Accueillir la Conférence internationale sur les INDH en mettant en avant une problématique d'importance mondiale (la torture en 2023, par exemple).</p> <p>Réaliser un examen des priorités thématiques et du travail thématique de la GANHRI, en clarifiant les critères utilisés pour déterminer sur quels thèmes la GANHRI doit travailler et comment les priorités sont définies, ainsi que les modalités de travail sur les questions thématiques, y compris la structure des groupes de travail et des autres organes qui gèrent et exécutent les priorités thématiques de la GANHRI, et la relation et la collaboration entre les</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Groupes de travail de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p>	<p>Renforcement du travail de collaboration entre les INDH sur les enjeux prioritaires en matière de droits de l'homme.</p> <p>Augmentation de la visibilité des actions de promotion et de protection des droits de l'homme menées par la GANHRI au</p>

			<p>groupes de travail de la GANHRI et ceux des réseaux régionaux.</p> <p>Faciliter les possibilités d'action urgente et concertée entre les INDH dans le cadre d'initiatives conjointes, notamment dans les enquêtes, la recherche, la mise en œuvre des programmes et la sensibilisation.</p> <p>Appuyer les groupes de travail et les communautés de pratique afin de mieux faire entendre la voix unique de la GANHRI et de renforcer la capacité de ses membres à traiter les enjeux thématiques.</p> <p>Collaborer avec les réseaux régionaux, les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour étoffer et mettre en pratique les travaux de la GANHRI sur les enjeux thématiques.</p> <p>Exploiter et diversifier les méthodes de travail de la GANHRI en vue de combiner plus efficacement les activités de coopération formelle et informelle, et de renforcer la capacité de la GANHRI à réagir rapidement aux problèmes émergents.</p> <p>Aider les INDH à concrétiser dans la pratique les déclarations des membres de la GANHRI, par exemple celles effectuées dans le cadre des conférences internationales.</p> <p>Encourager les réseaux régionaux à élaborer des plans d'action régionaux pour donner suite aux déclarations des membres de la GANHRI.</p> <p>Renforcer la communication avec les membres de la GANHRI et les tiers au sujet des résultats obtenus grâce aux travaux thématiques menés par la GANHRI.</p>	<p>Partenariat tripartite, partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i></p> <p><i>Autres agences de l'ONU</i></p> <p><i>Parties prenantes (ONG et autres)</i></p>	<p>niveau mondial, et par les INDH membres au niveau national.</p>
--	--	--	---	--	--

OBJECTIF 3

La GANHRI joue un rôle de chef de file dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en faisant entendre la voix des INDH au sein des instances compétentes des Nations Unies et d'autres instances internationales.

BUT		RÉSULTATS	ACTIVITÉS ET INTERVENTIONS	RESPONSABILITÉ	SUCCÈS
But 3.1	La GANHRI renforce son rôle de leader en tant que porte-parole mondial des INDH.	<p>La GANHRI joue le rôle de porte-parole mondial des INDH, en amplifiant leur voix collective et en promouvant le mandat, le rôle et l'impact de ces institutions pour améliorer la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme dans le monde.</p> <p>Il existe une plus grande sensibilisation au travail des INDH et au rôle majeur qu'elles jouent dans la protection des droits de l'homme.</p>	<p>Renforcer le rôle de la GANHRI en tant que voix collective des INDH dans le monde, qui défend et fait valoir leurs positions communes en matière de droits de l'homme et la pertinence de leur rôle au niveau international.</p> <p>Présenter les compétences et le travail des membres de la GANHRI (en organisant des événements internationaux, par exemple) afin d'accroître la sensibilisation globale sur le mandat, le rôle et l'impact des INDH.</p> <p>Faire la promotion du 30^e anniversaire des Principes de Paris et du Programme d'action de Vienne sur les droits de l'homme, ainsi que du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.</p> <p>Contribuer au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les INDH.</p> <p>Tirer parti de l'identité de marque de la GANHRI et de sa présence en ligne pour renforcer sa visibilité, sa réputation et l'impact de ses messages, ainsi que pour soutenir des initiatives et des actions conjointes, notamment par le biais d'une collaboration avec les réseaux régionaux, les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes.</p>	<p>Membres de la GANHRI Bureau de la GANHRI Siège de la GANHRI Groupes de travail de la GANHRI Secrétariat du HCDH Secrétariats des réseaux régionaux Partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i> <i>Autres agences de l'ONU</i> <i>Parties prenantes (ONG et autres)</i></p>	<p>Renforcement du leadership des INDH dans les efforts déployés au niveau mondial pour résoudre les problèmes liés aux droits de l'homme.</p> <p>Reconnaissance accrue des INDH en tant qu'acteurs du système des droits de l'homme.</p>

But 3.2	La GANHRI continue à élargir les possibilités offertes à chaque INDH à titre individuel, aux réseaux régionaux et à la GANHRI dans son ensemble de participer aux instances des Nations Unies et à d'autres instances internationales.	<p>Le droit de participation des INDH aux mécanismes internationaux est consolidé.</p> <p>La marge de manœuvre des INDH pour participer et contribuer aux mécanismes et processus pertinents des Nations Unies est étendue, le cas échéant.</p>	<p>Plaider auprès des mécanismes internationaux pour améliorer les possibilités de participation et de collaboration des INDH, de la GANHRI et des réseaux régionaux.</p> <p>Continuer à s'assurer des droits de représentation et de participation officiels et plaider pour des modalités et des procédures de collaboration avec les instances onusiennes et internationales compétentes (y compris auprès des organes conventionnels et d'autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, de la CCNUCC/COP, de la CSW, de l'ECOSOC, etc.).</p>	<p>Membres de la GANHRI Bureau de la GANHRI Siège de la GANHRI Groupes de travail de la GANHRI Secrétariat du HCDH Secrétariats des réseaux régionaux Partenariat tripartite, partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i> <i>Autres agences de l'ONU</i> <i>Parties prenantes (ONG et autres)</i></p>	Reconnaissance accrue des INDH dans les instances internationales.
But 3.3	La GANHRI facilite la participation des INDH (à titre individuel et collectif) aux organes, mécanismes et processus pertinents des Nations Unies.	<p>Les INDH et la GANHRI collaborent efficacement avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme.</p> <p>Les INDH sont mieux représentées dans les différentes instances internationales, ce qui renforce la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme</p>	<p>Dialoguer avec diverses organisations internationales pour promouvoir les réponses proposées par les INDH aux problèmes relatifs aux droits de l'homme.</p> <p>Renforcer la représentation des INDH au niveau mondial, à titre individuel et collectif, en vue de continuer à renforcer le dialogue direct entre les INDH et les organisations internationales.</p> <p>Fournir des informations sur les INDH et les aider à collaborer avec les mécanismes internationaux.</p> <p>Collaborer avec le Conseil des droits de l'homme, l'Examen périodique universel, les organes conventionnels et les procédures spéciales, directement en tant que GANHRI et en aidant les membres de la GANHRI à nouer eux-mêmes le dialogue avec ces mécanismes.</p> <p>Concevoir des outils et des stratégies pour renforcer l'impact et le suivi des recommandations pertinentes formulées par les Nations Unies, y compris par l'EPU et</p>	<p>Membres de la GANHRI Siège de la GANHRI Secrétariat du HCDH Groupes de travail de la GANHRI Secrétariats des réseaux régionaux Partenariat tripartite, partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i> <i>Autres agences de l'ONU</i> <i>Parties prenantes (ONG et autres)</i></p>	Augmentation du nombre et de la portée des interventions des INDH au sein des instances compétentes des Nations Unies et d'autres instances internationales.

			<p>les organes conventionnels, en coordination avec le HCDH et le Partenariat tripartite, pour faciliter leur mise en œuvre par les INDH au niveau national.</p> <p>Consolider les processus et les ressources pour permettre une participation crédible et amplifier à la fois le message des INDH à titre individuel et la voix collective de la GANHRI.</p> <p>Répertoire, examiner et analyser les modalités existantes de collaboration avec les mécanismes de l'ONU, à partir des rapports disponibles et en consultant les INDH concernées pour tirer des enseignements des différentes méthodes employées, ainsi que les Secrétariats des organes conventionnels, en tenant compte des recommandations et des politiques du siège de la GANHRI en matière d'assistance.</p> <p>Répondre systématiquement aux besoins des INDH qui éprouvent des difficultés, afin de garantir leur participation aux processus pertinents.</p>		
But 3.4	La GANHRI apporte une expertise factuelle pour avoir une incidence directe dans les instances internationales compétentes en rapport avec ses priorités thématiques.	Les membres de la GANHRI contribuent à alimenter le débat politique international et à favoriser une action efficace au niveau national.	<p>Intervenir sur les thèmes prioritaires et dans les processus pertinents au sein des Nations Unies et d'autres instances internationales.</p> <p>Fournir des informations sur les INDH et les aider à participer aux dialogues sur les politiques mondiales.</p> <p>Apporter des contributions opportunes aux dialogues sur les politiques mondiales.</p> <p>Plaider en faveur de l'inclusion et de l'application des recommandations formulées dans le cadre des dialogues sur les politiques mondiales.</p> <p>Réaliser un examen des priorités thématiques et du travail thématique de la GANHRI, en clarifiant les critères utilisés pour déterminer sur quels thèmes la GANHRI doit travailler et comment les priorités sont</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Groupes de travail de la GANHRI</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i></p> <p><i>Autres agences de l'ONU</i></p> <p><i>Parties prenantes (ONG et autres)</i></p>	Renforcement du leadership des INDH dans le dialogue stratégique mondial sur les priorités thématiques.

			<p>définies, ainsi que les modalités de travail sur les questions thématiques.</p> <p>Clarifier les points du règlement intérieur concernant la marche à suivre pour que les groupes de travail et/ou la GANHRI s'expriment collectivement sur les questions thématiques.</p> <p>Trouver des moyens de renforcer les capacités et les compétences des membres en lien avec les principaux domaines thématiques de la GANHRI et la participation des membres aux groupes de travail.</p>		
--	--	--	---	--	--

OBJECTIF 4

La GANHRI fonctionne sous la forme d'une organisation professionnelle, efficace, efficiente et bien gouvernée.

BUT		RÉSULTATS	ACTIVITÉS ET INTERVENTIONS	RESPONSABILITÉ	SUCCÈS
But 4.1	<p>La gouvernance, la structure organisationnelle et institutionnelle et les capacités de la GANHRI sont optimisées, dans l'optique d'une mise en œuvre efficace et inclusive de la présente stratégie et de la réalisation des buts qui y sont associés.</p>	<p>La GANHRI est une organisation solide et durable, possédant la capacité institutionnelle et les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs stratégiques.</p> <p>La GANHRI est un réseau performant et bien géré, composé de membres engagés qui bénéficient d'un soutien pour participer d'une manière qui favorise la diversité et l'inclusion.</p> <p>La structure de gouvernance de la GANHRI est optimisée pour accroître son efficacité.</p>	<p>Continuer à chercher à être reconnue en tant qu'organisation internationale.</p> <p>Réaliser un examen de la gouvernance, ainsi que de la structure organisationnelle et institutionnelle de la GANHRI, en clarifiant les rôles et les responsabilités au sein de la GANHRI.</p> <p>Améliorer le développement structurel et la viabilité institutionnelle de la GANHRI.</p> <p>Renforcer les systèmes institutionnels essentiels et améliorer les performances et l'efficacité des services de base.</p> <p>Appliquer des critères d'inclusivité, en donnant à tous les membres de la GANHRI les moyens de participer aux activités de la GANHRI indépendamment de l'endroit où ils se trouvent, de la langue qu'ils utilisent et des ressources dont ils disposent, afin de conforter le caractère véritablement universel de la GANHRI.</p> <p>Continuer à améliorer les processus institutionnels de la GANHRI, moyennant l'adoption et la mise en œuvre de procédures et de politiques internes pertinentes, ainsi que le renforcement des capacités des équipes et des compétences du personnel en fonction des besoins identifiés.</p> <p>Renforcer et soutenir le siège de la GANHRI pour mettre en œuvre cette stratégie conformément aux besoins des membres de la GANHRI, et en collaboration avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations Unies.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Groupes de travail de la GANHRI</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p> <p>Partenaires de l'ONU</p>	<p>La structure organisationnelle et la gouvernance de la GANHRI sont considérées comme adaptées à sa finalité et capables de garantir son avenir.</p> <p>Les futurs modèles organisationnels sont soumis à l'examen des membres.</p>

			<p>Continuer à renforcer la GANHRI et les quatre réseaux régionaux, y compris leurs Secrétariats, afin de mieux servir et soutenir les membres de la GANHRI.</p> <p>Étudier la manière dont la GANHRI peut tirer parti des ressources de base disponibles auprès de ses membres afin de les utiliser le plus efficacement possible dans le cadre de ses travaux et de ses activités, notamment par l'intermédiaire d'un pool d'experts.</p>		
But 4.2	La GANHRI et les réseaux régionaux promeuvent la cohérence et la concordance des activités.	La GANHRI et les réseaux régionaux travaillent efficacement ensemble pour soutenir leurs membres, et promouvoir et protéger les droits de l'homme.	<p>Mener un examen pour clarifier les rôles aux différents niveaux de la GANHRI, en particulier entre ses différents organes de gouvernance et entre les échelons mondial et régional.</p> <p>Élaborer une feuille de route pour améliorer la collaboration et garantir une communication plus systématique entre la GANHRI et les réseaux régionaux, en particulier entre le siège de la GANHRI et les Secrétariats de ces réseaux régionaux, en s'appuyant sur les différents domaines de capacités et de compétences institutionnelles.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Groupes de travail de la GANHRI</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p> <p>Partenaires de l'ONU</p>	Plus grande cohérence et collaboration entre la GANHRI et les réseaux régionaux, se traduisant par une augmentation du nombre d'activités et d'initiatives conjointes.
But 4.3	La GANHRI communique de manière cohérente à propos de son identité, son rôle, son travail et son impact auprès des membres de la GANHRI et pendant toute la durée de sa collaboration avec ses partenaires et parties prenantes.	La fonction et l'influence de la GANHRI sont bien connues et comprises.	<p>Améliorer la communication interne et externe de la GANHRI au niveau du siège, du Secrétariat et des membres.</p> <p>Définir une approche systématique de la communication au sein de la GANHRI et au sujet de celle-ci, afin de promouvoir la transparence, la responsabilité et la cohérence entre les différents acteurs de la GANHRI, en particulier les réseaux régionaux et les partenaires des Nations Unies.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Groupes de travail de la GANHRI</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p>	<p>Les membres, les partenaires et les parties prenantes sont sensibilisés et connaissent mieux la GANHRI et ses activités.</p> <p>La portée, la force et la qualité du contenu des communications sont améliorées.</p>

			<p>Mettre en œuvre et réviser régulièrement la stratégie de communication de la GANHRI.</p> <p>Tirer parti de l'identité de marque de la GANHRI et de sa présence en ligne pour renforcer sa visibilité, sa réputation et l'impact de ses messages ; soutenir des initiatives et des actions conjointes, notamment avec les réseaux régionaux, les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes.</p> <p>Organiser des activités pour marquer le 30^e anniversaire des Principes de Paris et promouvoir le réseau mondial des INDH tout au long de l'année 2023.</p>	<p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p> <p>Partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i></p> <p><i>Autres agences de l'ONU</i></p> <p><i>Parties prenantes (ONG et autres)</i></p>	
But 4.4	<p>La GANHRI collabore activement avec les partenaires des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires externes et parties prenantes, afin de renforcer son aptitude à mettre en œuvre efficacement cette stratégie et à atteindre les buts qui y sont associés.</p>	<p>La GANHRI entretient une série de partenariats fructueux avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes, qui l'aident à atteindre ses objectifs.</p>	<p>Continuer à accroître et à renforcer la coopération avec les Nations Unies et avec d'autres partenaires et parties prenantes, y compris des ONG, en recherchant des points de convergence et de complémentarité, ainsi que des possibilités de collaboration.</p>	<p>Membres de la GANHRI</p> <p>Bureau de la GANHRI</p> <p>Siège de la GANHRI</p> <p>Secrétariat du HCDH</p> <p>Groupes de travail de la GANHRI</p> <p>Secrétariats des réseaux régionaux</p> <p>Organes de gouvernance des réseaux régionaux</p> <p>Partenaires de l'ONU</p> <p><i>Mais aussi :</i></p> <p><i>Autres agences de l'ONU</i></p> <p><i>Parties prenantes (ONG et autres)</i></p>	<p>Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec les partenaires et les parties prenantes.</p>

But 4.5	La GANHRI diversifie ses sources de financement.	La GANHRI est un réseau financièrement viable, qui dispose de sources de financement diversifiées.	Examiner la situation financière de la GANHRI. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à assurer une viabilité financière accrue et diversifiée. Constituer des réserves au niveau de l'organisation.	Membres de la GANHRI Bureau de la GANHRI Siège de la GANHRI Secrétariat du HCDH Groupes de travail de la GANHRI Partenaires de l'ONU <i>Mais aussi :</i> <i>Autres agences de l'ONU</i> <i>Parties prenantes (ONG et autres)</i>	Augmentation de la variété et des sources de financement en termes de montant, de type et de niveau d'engagement des donateurs.
But 4.6	La GANHRI renforce ses systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.	La GANHRI mesure efficacement son incidence.	Élaborer et mettre en œuvre un cadre MEAL approprié pour le présent plan stratégique, en définissant des indicateurs permettant d'en mesurer l'impact. Effectuer un examen intermédiaire à mi-parcours du présent plan stratégique, suivi d'un bilan final exhaustif.	Membres de la GANHRI Bureau de la GANHRI SCA Siège de la GANHRI Secrétariat du HCDH Groupes de travail de la GANHRI <i>Mais aussi :</i> <i>Partenaires de l'ONU</i> <i>Parties prenantes (ONG et autres)</i>	Examen à mi-parcours terminé. Bilan final de la mise en œuvre du présent plan stratégique terminé. Les membres de la GANHRI, le Bureau et le siège comprennent et approuvent les résultats du MEAL.

Remerciements

La présente stratégie a été élaborée par le siège de la GANHRI, ainsi que par la présidente et la secrétaire de la GANHRI avec l'aide de leurs bureaux, et sur les conseils de Claire Mahon, consultante indépendante de Global Human Rights Group.

Elle a été conçue en étroite consultation avec le Bureau et les organes de gouvernance de la GANHRI, les présidents et les Secrétariats des réseaux régionaux et, avant tout, avec les membres de la GANHRI. Les partenaires de la GANHRI, comme le HCDH et le PNUD, ont eux aussi été consultés, tout comme d'autres parties prenantes, y compris des experts indépendants et des représentants d'un certain nombre d'agences des Nations Unies et d'ONG, qui ont généreusement donné leur temps et mis à disposition leurs connaissances.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé aux diverses consultations ayant permis l'élaboration de ce plan stratégique.



Cofinancé par
l'Union européenne

